

DOB 2018

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L2312-1 :

« Le Maire organise, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif, un débat relatif aux orientations budgétaires.

L'objectif de ce débat est de présenter au Conseil Municipal les orientations à mettre en œuvre au cours de l'exercice à venir, en tenant compte du contexte financier auquel la commune doit faire face. »

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel. Il a pour but de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget et préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

En 2017, la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) a atteint 1.9% en France. Soit son plus haut niveau depuis 6 ans (source INSEE).

Par ailleurs, l'inflation s'est établie à 1% et devrait rester contenue à 1.2% en moyenne en 2018.

Que prévoit la Loi des Finances pour 2018 ?

Après plusieurs années de baisse des dotations, l'année 2018 verra le gel de la DGF au niveau de celle de 2017, et l'augmentation de +6.3% de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) continuera de favoriser les communes pauvres dont les habitants subissent une pression fiscale importante.

Mais en contrepartie, l'Etat demande que soit limitées à la baisse sinon plafonnées les dépenses réelles de fonctionnement et en particulier celles de personnel.

Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de « contrat de confiance » entre les collectivités et l'Etat qui demande à celles-ci de s'engager à diminuer leurs dépenses de fonctionnement,

Le débat d'orientation budgétaire définit les priorités en matière d'équilibres financiers : capacité d'autofinancement, gestion de la dette et capacité d'investissement. Il est donc envisagé dans ses grandes masses. Le budget primitif 2018, lors de sa présentation, donnera des informations plus détaillées.

Budget principal

Résultats de l'exercice budgétaire 2017

Excédent cumulé de fonctionnement : 583 759.80€ (et de : 176 534.50 pour le seul ex.2017)

Déficit cumulé d'investissement : 198 890.21€

Une particularité impacte ce résultat 2017 : l'intégration du budget annexe OPTVA qui apporte les ajustements suivants :

- En fonctionnement : Excédent en + = 14 273.96
- En investissement : Excédent en + = 153 313.08

Le compte administratif et le compte de gestion seront votés avant le budget, permettant ainsi la reprise des résultats 2017 sur le budget 2018.

Comme en 2017, il sera proposé de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement.

S'agissant des priorités de la commune pour l'année à venir, un premier débat préparatoire a eu lieu lors de la réunion du Bureau. Ce débat a permis d'évoquer les projets en cours et de définir les priorités à réaliser sur l'exercice 2017.

Section de fonctionnement

TOTAL des dépenses de fonctionnement = 4 012 833.71€

TOTAL des recettes de fonctionnement = 4 596 592.92€

• Dépenses réelles de fonctionnement : (chapitre 042 déduit)

Globalement, il est constaté une augmentation de 2.95% par rapport à celles de 2016

Elles se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général 790 828.98
- Charges de personnel 1 728 231.51 (55.26% du total dépenses réelles de fonctionnement). Il convient de déduire les remboursements, soit 152 303.23€, perçus en raison des contrats aidés (en voie de disparition sur l'avenir)
- Autres charges de gestion 475 462.25
- Charges financières 82 595.81
- Dotations aux provisions 50 000.00

Cette hausse est à appréhender cependant à travers 2 chapitres sensibles :

1) Les charges à caractère général qui sont en baisse de -1.39%

En gestion courante, compte-tenu du contexte évoqué, tout en maintenant des services de qualité et le développement de l'activité, il convient de poursuivre les efforts.

A ce jour, la marge de manœuvre pour atteindre un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus restreinte. En effet, la démarche de diminution des dépenses de fonctionnement a été engagée depuis plusieurs exercices.

Il est souhaitable cependant de continuer d'identifier et d'analyser tous les domaines encore porteurs d'économies potentielles dans un objectif de limitation de la hausse.

2) Les charges nettes de personnel (après déduction des remboursements pour contrats aidés ou indemnité maladie) qui ont progressé de 6.73%

Les charges de personnel subissent l'impact de plusieurs éléments :

- La réduction du nombre de contrats aidés
- Une restructuration des services pour répondre à l'évolution actuelle des besoins, notamment en informatique, et à la complexité des nouvelles missions
- Un renfort de personnel habilité indispensable pour assurer la gestion des passeports et des cartes d'identité.

En contrepartie de la demande de maîtrise de la dépense publique, la loi de Finances 2018 ne prévoit pas de baisse des dotations (gel de la **DGF**) et augmentation de **+6.3%** de la **DSR**.

L'aide s'avère plus importante pour les communes « pauvres » dont les habitants supportent une pression fiscale importante...

• **Recettes réelles de fonctionnement**

✓ Evolution des ressources à travers les dotations de l'Etat

• **gel de la DGF**

• **le soutien de l'Etat à l'investissement local.**

La dotation de soutien à l'investissement local est pérennisée par l'inscription dans le CGCT.

Ce soutien est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

• **renforcement de la péréquation**

Avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur **A noter** que pour Ganges 60.5 % des foyers sont non imposables (contre 44.6% en moyenne départementale) et que le revenu fiscal moyen par foyer est de 15 243€ (contre 23 765€ en moyenne départementale).

Pour la commune de Ganges :

Après de lourdes réductions sur la **DGF** depuis 2013, l'ensemble des 3 dotations se stabilise.

DGF (dotation globale de fonctionnement)

-elle est passée de **664 871€** en 2013 à **566 189€** en 2015, puis à **502 874€** en 2016

- soit un manque à gagner moyen annuel de **54 000€** /an depuis 2013

En 2017, nouvelle baisse de : **35 963€**

- d'où une perte globale de : **197 960€** en 4 ans (depuis 2013)

On assiste au « gel » de cette dotation en 2018 avec un changement de ligne politique du gouvernement : il n'est plus imposé à la collectivité une contribution au redressement des finances publiques mais un objectif de limitation des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs :

La dotation de solidarité rurale a progressé de **33 499€** en 2017, soit **+11.62%**

La dotation nationale de péréquation est passée de : **137 911€** en 2015 (jusque là elle progressait régulièrement) à **127 677€** en 2017, soit une perte de : **10 234€**.

La **DSR** est attribuée aux collectivités de -10 000 habitants pour tenir compte

- des charges qu'elles supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural
- et de l'insuffisance de leur ressources fiscales (Art.L2334-20 du CGCT)

La **DNP** est versée au profit des communes dont

- le potentiel financier /hab.est inférieur au potentiel financier moyen de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique
- l'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen de ces mêmes communes

✓ La fiscalité

La commune souhaite maintenir les taux de fiscalité au niveau de 2017 afin de ne pas accentuer la pression fiscale sur les foyers gangeois soumis à imposition.

Il est à noter une baisse des bases de la taxe d'habitation en 2016 puis une stabilité en 2017.

L'Etat agit sur les bases en les réactualisant chaque année : **progression de +1,24% en 2018 (4% en 2017)**.

A noter aussi que l'assemblée délibérante peut agir sur les taux et prendre la décision de revaloriser les bases. (A ce jour, celles-ci se calculent à partir de la valeur locative cadastrale du bien selon les conditions du marché locatif de 1970)

Nouveau dégrèvement de la Taxe d'habitation (TH) en 3ans.

80% des foyers seront dispensés du paiement de la TH sur la **résidence principale** d'ici 2020 selon le calendrier suivant : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

L'Etat prendra en charge la partie de TH concernée par le dégrèvement **sur la situation constatée en 2017** (taux et abattements) mais tiendra compte de l'augmentation des bases.

En cas d'augmentation des taux ou en cas de réduction des abattements, les contribuables supporteront la charge nouvelle.

20% des contribuables resteront donc soumis à paiement.

Taxe Foncière sur Propriétés bâties (TFPB)

Les plafonds pour bénéficier des exonérations et dégrèvements sont relevés en 2018.

Exonérations et dégrèvements seront compensés par l'Etat.

✓ Autres concours financiers

Le Conseil Départemental reste un soutien financier important de la commune au travers de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutations : **104 060€**

A noter en 2017 une dotation de **8 324€** perçue en raison du recensement.

✓ Autres ressources

Les produits des services comprennent les revenus des immeubles qui sont en augmentation en 2017 par suite du basculement des opérations du budget OPTVA dans le budget principal de la commune. Il s'agit des loyers versés par « Le gré des saisons ».

En conclusion

Le budget de la commune de Ganges est très dépendant des dotations reçues qui représentaient, en 2014, 39.52% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Par suite des réductions successives de ces dotations, leur produit ne représente plus aujourd'hui que 24% de ces mêmes recettes.

Devant ce constat, force est de s'adapter en appliquant une politique de réduction des dépenses de fonctionnement de façon à maintenir la capacité d'autofinancement à un niveau suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette et dégager une épargne nette indispensable au financement des investissements.

Nous y parvenons encore aujourd'hui, tout en observant que l'excédent cumulé tend à se réduire du fait qu'une partie doit être affectée en section de fonctionnement pour équilibrer le résultat final.

Section d'investissement

En ce qui concerne l'investissement, l'objectif est de poursuivre les programmes engagés les années précédentes et de continuer à investir afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants de la commune par l'embellissement de la ville, mais surtout par la création d'équipements répondant aux besoins des habitants.

En 2018 seront donc poursuivies les opérations suivantes:

- Cours de la République (dernière tranche)
- Boulodrome couvert (études)
- Travaux Rue des Barrys et Fonts des Barrys
- Démolition ilot Séranne
- Parkings (études)
- Aménagement des allées du cimetière
- Aménagement de l'espace public devant la nouvelle gendarmerie

Ces opérations seront réalisées grâce au concours financier :

-de l'Etat

DETR : Dotation d'Equipements Territoires Ruraux

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

-du Conseil Départemental

-du Conseil Régional.

D'autres projets importants sont envisagés au titre du BP 2018:

- Acquisition de matériel (Laveuse, logiciel, matériel service technique)
- Réseau et voirie Rue des maquisards et Ferdinand Paloc
- Réalisation des parkings
- Concession d'aménagement du Centre Ancien
- Réhabilitation Rue de l'Albarède
- Etudes réaménagement des services techniques et accessibilité Mairie

Les demandes de subvention ont été ou vont être transmises aux financeurs.

Enfin, d'autres projets sont à l'étude mais feront l'objet de délibérations modificatives dès lors que les demandes de subventions auront reçu une réponse favorable.

Les résultats d'investissement

Total des dépenses = 2 320 151.41€

Total des recettes = 2 121 261.20€

Soit un déficit global de 198 890.21€ qui sera couvert par l'affectation des résultats de fonctionnement 2017.

Evolution de la dette

Le montant de l'encours de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2018 est de **2 676 982.42€**

qui se traduit en remboursement de capital pour **253 623.92€**
et en remboursement des intérêts pour **75 794.63€**

La capacité de désendettement se situe à 4.29 années avec la perspective de deux emprunts qui se termineront en 2020. (Seuil critique à partir de 8 années)

Si l'endettement de la commune reste raisonnable par rapport à celui des communes de même strate dans le département, il doit cependant être maintenu.

Grâce à la gestion active de la dette, la situation financière reste solide et permet de recourir si nécessaire aux emprunts nécessaires pour réaliser les équipements prévus.

Dans la continuité, le budget 2018 sera établi de façon à maintenir la capacité d'autofinancement à un niveau suffisant permettant une affectation en section d'investissement.

Le conseil municipal délibèrera sur ce budget le 13 Avril 2018.